

faire prévaloir leurs requêtes auprès du roi. Mais les multiples occupations du vaillant homme de guerre ne lui laissaient pas le loisir de siéger aux audiences et de signer les arrêts. D'ailleurs, l'acte royal qui l'avait nommé lui permettait de s'abstenir. Il profita largement de la tolérance, si bien qu'après sa mort glorieuse survenue dans le désastre de Pavie en 1525, la Cour continua à rendre ses arrêts sans se préoccuper le moins du monde de la vacance présidentielle qui dura cinq années. En 1530, Louise de Savoie, usufruitière de la principauté, de par la transaction du 25 août 1527, « crut devoir, dit Aubret, mettre un homme de robe à la tête d'une Compagnie de justice, dans laquelle le gouverneur de Lyon et de Dombes et le sénéchal de Lyon, qui étaient gens d'épée, ne venaient point ». Antoine Dubourg fut nommé premier président.

Les choses ne se passaient pas en Dombes comme ailleurs. Le Parlement avait eu, à ses débuts, pour premier président un illustre maréchal. Vers le milieu du XVII^e siècle, sous la souveraineté de Louise d'Orléans-Montpensier, dite la Grande Mademoiselle, on eut ce spectacle piquant d'un premier président endossant le commandement des troupes pour défendre la province contre les Espagnols massés en Franche-Comté.

Le Parlement une fois constitué, on dut pourvoir à son installation. Trévoux, toute petite ville, n'avait aucun palais à offrir à une si grave compagnie. D'autre part, les officiers qui la composaient résidaient à Lyon où ils exerçaient d'autres charges de judicature. L'idée de fixer à Lyon « par territoire emprunté », le siège de la nouvelle juridiction, devait plaire à tout le monde : aux habitants de Dombes qui se donnaient ainsi le luxe d'un Parlement, sans avoir à l'entretenir seuls ; aux magistrats peu soucieux de se déplacer pour aller tenir